



Gagny, le 7 juillet 2009

Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis  
1, Esplanade Jean Moulin  
93 007 BOBIGNY CEDEX

V/ réf. DDAA/PM/N° 544

Affaire suivie par M. Pierre Bœuf

Envoi par courrier et

Fax 01 41 60 66 81

Objet : Application d'un arrêté préfectoral à Gagny

Monsieur le Préfet,

Le 22 janvier 2009 notre association vous a interrogé pour connaître les modalités d'application de l'arrêté préfectoral N° 2005/DRIAF/DEFRIFRICH-02.

Celui-ci impose en limite de la rue Jules Guesde un espace boisé de plus de 1600m<sup>2</sup> avec une façade d'une longueur de plus de 60 mètres.

Dans votre réponse du 19 mai 2009 vous nous indiquez avoir pris attache auprès du maire de Gagny.

Aujourd'hui, les travaux d'aménagement du parc forestier du Bois de l'Etoile se poursuivent pour une ouverture qui serait programmée au mois de septembre. A ce jour, nous avons constaté que les travaux pour la réalisation de la liaison boisée continue entre la rue Jules Guesde et l'avenue des Charmilles n'ont pas débuté et que la zone est entièrement clôturée.

Dans ces conditions, nous vous demandons d'intervenir auprès du maire de Gagny pour faire appliquer l'arrêté avant l'ouverture du parc au public.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Brigitte Mazzola  
Présidente